

La Randonnée

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne :

- crée et balise des sentiers de Grande Randonnée (GR®), de Grande Randonnée de Pays (GRP®) et de Promenade et Randonnée (PR®).

- Développe la pratique de l'activité : **15 associations** pour plus de **800 licenciés**.

- Représente les intérêts des randonneurs auprès des pouvoirs publics.

- Forme des dirigeants, des baliseurs et des animateurs de randonnée.

- Contribue à la protection de la nature et de l'environnement

- Assiste techniquement les créateurs de sentiers (communes, communautés de communes,...)

Le Comité Départemental de l'Aisne est très impliqué dans le réseau Ecoville® qui a pour objectif de résoudre les anomalies détectées sur les itinéraires de randonnée. N'hésitez pas à signaler un problème : rando@naturagora.fr

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Aisne

est un organe déconcentré de la Fédération Française d'Équitation (FFE). Il a pour notamment pour missions de :

- Développer le goût et la pratique de la randonnée équestre.

- Défendre les chemins et leur libre utilisation, la création d'itinéraires de randonnée équestre et de relais d'étape.

- Orienter et coordonner l'activité des centres de tourisme équestre, représenter et défendre les intérêts des cavaliers.

- Développer toutes actions en faveur de l'environnement et de sa protection.

- Participer aux actions de développement économiques et



Randonner sur les sentiers balisés est vivement recommandé

touristiques du territoire.

- Faire respecter à ses adhérents les règles de disciplines, de sécurité.

La FFE a fait paraître une charte éthique du cavalier et du meneur de pleine nature. Concernant le respect des autres utilisateurs, la charte invite les cavaliers à être courtois avec toutes les personnes rencontrées, à ralentir l'allure lors de croisement avec d'autres utilisateurs, et en période de chasse à être vigilant et à éviter les zones de battues.

Recommandations

pour les randonneurs

- Portez de préférence des tenues claires.

- Privilégiez les sentiers balisés ou régulièrement empruntés.

- Si vous entendez des coups de fusil ou des aboiements, n'ayez crainte, signalez votre présence aux chasseurs.

- Si toutefois vous étiez amenés à traverser une battue, pas de panique ! Prenez contact avec le premier chasseur posté pour connaître l'étendue du territoire chassé et la situation en cours. Une fois les chasseurs avertis, vous pourrez sans danger traverser la zone...

Pour randonner en toute sécurité et convivialité
rejoignez le comité !



Une pincée de bon sens, une bonne dose de communication, le tout saupoudré de respect mutuel et de tolérance. Voilà une recette toute simple qui permettra aux randonneurs comme aux chasseurs de profiter en toute quiétude de nos merveilleux paysages axonais !!

Chasse et Randonnée dans l'Aisne

Le partage de l'Espace pour une Cohabitation entre Chasseurs et Randonneurs

Chasseur ou randonneur, où que nous allions, nous sommes chez quelqu'un. Et les chemins ruraux n'échappent pas à la règle : les communes en sont propriétaires.

Afin d'assurer la préservation et la bonne utilisation de ces espaces par des usagers de plus en plus diversifiés, un cadre réglementaire existe. Mais il est indispensable d'y ajouter une bonne dose de respect d'autrui pour éviter toute situation conflictuelle.



Cette plaquette a été rédigée par la Fédération des chasseurs de l'Aisne, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne et le Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Aisne

La Chasse

Avant de pratiquer, tout chasseur doit réussir un examen théorique et pratique.

Le chasseur axonais peut ensuite participer aux formations continues organisées chaque année par la Fédération des Chasseurs de l'Aisne.

Un effort particulier est porté sur la **sécurité**.

Chasseur et droit de chasser

Le droit de chasse est lié au droit de propriété.

Chasser nécessite donc l'autorisation du propriétaire, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une société de chasse. Le propriétaire peut aussi se réserver son droit de chasse.

A chacun son mode de chasse...

Vous pouvez rencontrer des chasseurs seuls ou en groupe, accompagnés ou non d'un ou plusieurs chiens. En battue, certains chasseurs sont à un poste fixe ; d'autres traquent le gibier vers les postés et se déplacent.

A chacun son gibier

Dans l'Aisne, des chasseurs se passionnent pour les sangliers, chevreuils et cerfs ; d'autres parcourent les plaines et le bocage à la recherche des lapins, lièvres, perdrix faisans, bécasses... Certains patientent au poste dans l'attente des gibiers migrateurs (canards, pigeons ramiers, grives...)

La **Fédération des chasseurs de l'Aisne**, dans le cadre de son schéma départemental de gestion cynégétique, participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats (parti-



icipation à la prévention du braconnage, actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des chasseurs...)

Elle représente **16 000 chasseurs** qui pratiquent dans le département sur **3500 territoires**.

Elle compte **51 collaborateurs** techniques et administratifs (directs et indirects).

La gestion du gibier est déléguée à des représentants des chasseurs élus par ces derniers au sein des **27 unités de gestion** qui composent le département :

- **120 responsables** élus pour la gestion du grand gibier,
- **799 délégués communaux** pour la gestion du petit gibier.

Chasse et sécurité

Les chasseurs ont conscience qu'ils peuvent croiser à tout moment un autre usager de la nature.

Ils sont formés à de nombreuses règles de sécurité. Parmi elles, le tir fichant (en direction du sol) exclut toute possibilité de "balles perdues".

En chasse collective du grand gibier (Chevreuil, Sanglier et Cerf) couramment appelée "chasse en battue", d'autres procédures sont prévues.

Une organisation stricte est requise et des responsables sont toujours nommés au sein de chaque équipe constituée.

Lors de vos balades, vous avez sûrement remarqué les accessoires fluo portés par les chasseurs, les postes matérialisés ou encore, la signalétique amovible (panneaux chasse en cours) disposée à votre intention.



Nous contacter

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne :

CDRP de l'Aisne
1, chemin du Pont de la Planche
02000 Barenton-Bugny
Tél : 03 23 79 09 35
mèl : rando@naturagora.fr

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Aisne :

CDTE de l'Aisne
Claude HERBIN Président
6 Rue Nationale
02350 GIZY
Tél : 03 23 22 01 32
mèl : herbin.cdte02@orange.fr

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne

1, chemin du Pont de la Planche
02000 Barenton-Bugny
Tél : 03 23 23 30 89
mèl : fd.chasse02@wanadoo.fr

Retrouvez toutes nos activités sur :

www.naturagora.fr

